



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 29 mars 2019

## Situation de l'entreprise ARJOWIGGINS

---

Ce vendredi 29 mars, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu son délibéré concernant les trois sites de l'entreprise Arjowiggins placés en redressement judiciaire depuis le 8 janvier dernier : sites de Bessé-sur-Braye et du Bourray en Sarthe et site de Greenfield dans l'Aisne.

Deux des sites (sites de Greenfield et du Bourray) sont repris par des groupes industriels solides.

Malheureusement, le site industriel de Bessé-sur-Braye fait l'objet d'une liquidation malgré une forte mobilisation des services de l'Etat et des élus dès le mois de janvier en vue de contribuer à limiter les conséquences économiques et sociales dues à la situation de l'entreprise.

Face à cette annonce, le Préfet de la Sarthe souhaite exprimer sa solidarité, son entier soutien aux salariés de l'usine et à leurs familles et a pleine conscience de l'ampleur des difficultés auxquelles ils se trouvent aujourd'hui confrontés.

Le Préfet de la Sarthe se tient personnellement à la disposition de la Direction et des représentants du personnel du site de Bessé-sur-Braye pour faire le point sur les dispositifs spécifiques mis en place au plan local.

D'ores et déjà, des outils sont mis à la disposition des salariés comme la cellule d'appui à la sécurisation professionnelle, le contrat de sécurisation professionnelle, et l'allocation temporaire dégressive. Ces mesures ont pour objectif d'accompagner individuellement chaque salarié dans sa recherche d'un nouvel emploi.

Par ailleurs, le Préfet de la Sarthe a décidé de réunir très rapidement le comité départemental de suivi composé avec la Présidente du Conseil régional, les élus et l'ensemble des services et partenaires concernés.